



COMMUNIQUÉ

## Reconnaissance de la spécificité insulaire

# Les défis et les priorités de l'année 2011

Îles-de-la-Madeleine, le 24 janvier 2011 — Le maire et président du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, Joël Arseneau, affirme que l'avenir de l'archipel passe par la reconnaissance pleine et entière de la spécificité insulaire par le gouvernement du Québec.

Face aux nombreux défis en matière de développement et d'occupation du territoire de l'archipel, le maire Arseneau estime que Québec doit enfin reconnaître que les Îles-de-la-Madeleine constituent un territoire à nul autre pareil au Québec et moduler son approche en conséquence. « Je crois que le temps est venu de passer d'une approche où les Madelinots tentent sans cesse de s'ajuster au cadre et aux programmes du gouvernement pour que l'État du Québec s'ajuste à la réalité de notre territoire insulaire.

La constante, parmi les nombreux défis auxquels la municipalité devra faire face au cours de 2011 et des années à venir, c'est que la spécificité insulaire des Îles rend le travail plus long, plus délicat et bien souvent plus coûteux. Que ce soit en matière de lutte à l'érosion, en aménagement du territoire, en environnement, sur le plan culturel et social, en matière de développement économique et des infrastructures et des services, la réalité insulaire et ses contraintes imposent une démarche spécifique », de marteler le maire Joël Arseneau.

« Aux Îles, nos défis d'avenir sont ceux du Québec des régions, sans les retombées de la ville voisine, sans l'arrière-pays et avec des centaines de kilomètres de mer qui nous séparent du Québec continental », illustre le maire. « C'est la ruralité québécoise sans le vaste espace agricole ou forestier, avec la pêche comme principal moteur économique ».

Les particularités géographiques, physiques, sociales et économiques du territoire de l'archipel ne sont pourtant plus à démontrer. Or, la municipalité, les organismes du milieu, les entreprises privées et les citoyens doivent constamment justifier leurs besoins spécifiques, leurs attentes légitimes pour l'équité de service et parfois, la reconnaissance exceptionnellement obtenue de haute lutte. La remise en cause périodique de la circonscription électorale des Îles en est l'illustration la plus frappante et la plus préoccupante.

La réalité insulaire dépasse les surcoûts liés à l'insularité. L'éloignement et l'absence d'une masse critique de population limitent l'accès à certains services auxquels les Madelinots sont en droit de s'attendre. Le profil démographique et la saisonnalité des activités économiques, sociales et culturelles ne sont pas systématiquement pris en compte. La solidarité et le sens des responsabilités des organismes et des institutions locales, dont au premier chef la municipalité, doivent souvent pallier les limites des services gouvernementaux.

Lancé pour la première fois en 2007 par le maire Arseneau, l'appel à la reconnaissance de la spécificité insulaire par le gouvernement du Québec est plus nécessaire que jamais, selon lui.

Le maire Arseneau trace un parallèle entre la reconnaissance de la spécificité insulaire des Îles-de-la-Madeleine et la longue lutte pour l'obtention d'un lien maritime sur une base annuelle, réclamé auprès du fédéral et obtenu en novembre par la Municipalité. « Ça paraissait évident que les Madelinots puissent jouir de la libre circulation des biens et des personnes sur une base annuelle, mais il a fallu 4 ans de travail et de pressions politiques pour l'obtenir. La spécificité insulaire est tout aussi évidente, mais la mobilisation du milieu et le travail de sensibilisation auprès des instances gouvernementales demeurent aussi colossaux qu'incontournables », de conclure le maire Arseneau.

– 30 –

Pour information : Joël Arseneau  
Maire et président du conseil d'agglomération  
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
418 986-3100, poste 222